

Contribution n°3

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Projet Photovoltaïque Morthomiers

Date :Wed, 3 Apr 2024 09:47:12 +0200

De :

Répondre à :

Pour :ddt-epmorthomiers@cher.gouv.fr

Bonjour,

Voici mes questions concernant le projet photovoltaïque de Morthomiers.

Pourquoi aucune demande de dérogation « espèces protégées » n'a été déposée alors que des espèces protégées sont identifiées sur l'emprise du projet ?

Le projet est-il un projet d'agrivoltaïsme ?

Des mesures paysagères sont-elles prévues pour préserver les environnants ? les visuels proposés dans le dossier sont insuffisants pour considérer que l'impact visuel pour les voisins du projet est correctement réduit.

En l'état du projet, je ne peux que m'opposer à ce projet qui dénature l'environnement préservé de Morthomiers et nuit au maintien de l'activité agricole.

Il y a malheureusement déjà bien assez d'installation photovoltaïque et d'éoliennes dans le cher.

Antoine-Marie Callier